

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2015)
Heft: 5

Artikel: L'IMP et la PM, éléments-clés du dispositif de la KFOR
Autor: Omlin, Christina
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-781310>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Toutes les photos © SWISSINT.

International

L'IMP et la PM, éléments-clés du dispositif de la KFOR

Of sp̄c Christina Omlin

Press and Information Officer SWISSCOY

Il n'est pas un jour où les officiers de police de la police militaire internationale (IMP) et de la police militaire (PM) suisse ne parcourent le Kosovo au profit de la Kosovo Force (KFOR). Ils contrôlent le trafic routier, escortent des transports et des personnalités importantes, et sont engagés dans les procédures d'enquête en cas d'accident ou d'infraction impliquant des membres de la KFOR. Bien qu'effectuant des tâches parfois différentes, les deux unités travaillent main dans la main. Depuis le mois d'avril dernier, et ce jusqu'en novembre prochain, le *force provost marshal* – le policier militaire le plus gradé au sein de la KFOR – est un Suisse : le lieutenant-colonel André Robert-Tissot. Lui et un représentant autrichien exercent cette fonction à tour de rôle.

On les reconnaît aisément, au Kosovo, avec leur brassard noir (PM suisse) ou bleu-KFOR (IMP) : les policiers de la PM suisse et de l'IMP sont une présence rassurante pour les membres de la SWISSCOY et les troupes des autres nations de la KFOR. Ils aident ces derniers à l'aéroport aux contrôles douaniers et des bagages, lors des contrôles de vitesse sur les routes kosovares ou à l'occasion d'une escorte de VIP. Une grande partie des patrouilles que la PM suisse et l'IMP effectuent régulièrement ont un but préventif. Mais bien que leurs tâches principales consistent à patrouiller pour éviter tout débordement, à contrôler le trafic et à veiller au respect des prescriptions en vigueur, les deux détachements mènent aussi toutes les activités propres à une police militaire. Ils sont aussi compétents pour prodiguer des conseils dans les questions relatives à la sécurité : la PM suisse conseille le commandant de la SWISSCOY, l'IMP celui de la KFOR (actuellement un général italien à deux étoiles).

Au Kosovo, le personnel militaire est soumis aux lois de son pays d'origine, en l'occurrence le code pénal militaire suisse pour les membres de la SWISSCOY. Dans plusieurs domaines, ce dernier est encore plus rigoureux que le code pénal : ainsi, dans cette zone d'engagement

qu'est le Kosovo, la tolérance zéro en ce qui concerne la consommation de drogues ou la conduite sous l'emprise de l'alcool s'applique également.

La principale différence entre ces deux détachements de police militaire tient au fait que la PM suisse s'occupe exclusivement des membres de la SWISSCOY. Elle est donc plus proche du contingent suisse et prend ses quartiers dans le même bâtiment que l'état-major de la SWISSCOY. Quant à l'IMP, elle accomplit toutes les tâches de police pour les 31 nations de la KFOR, dans la mesure où des détachements nationaux de PM ne les assument pas déjà. Seules sept nations disposent de leur propre PM : la Suisse, l'Autriche, la Pologne, l'Italie, les Etats-Unis, l'Allemagne et la Slovénie.

La station de police de l'IMP se trouve au quartier général de la KFOR, à Pristina, dans le camp Film City. Les 23 policiers militaires dépêchés par la Suisse et l'Autriche sont également subordonnés au commandement austro-suisse. Ils assurent le service 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. L'IMP peut, en cas d'incident ou d'accident relevant du code pénal, enquêter sur tout le territoire du Kosovo. Si un membre du personnel international de la KFOR engagé au quartier général ou un civil kosovar employé par la KFOR est impliqué dans un incident, l'IMP est toujours le premier détachement à devoir être contacté. Lorsqu'une affaire concerne un membre de la SWISSCOY, c'est la PM suisse qui doit intervenir en priorité. Toutefois, selon la situation, il n'est pas impossible que les deux unités se retrouvent engagées sur place dans la même procédure : si un véhicule civil kosovar est pris dans un accident ou un civil kosovar dans un incident avec un membre de la KFOR, toutes deux collaborent alors étroitement avec la police kosovare (Kosovo Police).

En termes d'effectifs, la PM suisse, qui doit également être atteignable 24 heures sur 24, est plus petite que l'IMP : cinq personnes (chef PM inclus) la composent. Elle peut

demander du renfort à l'IMP et vice versa. Ainsi, dans le cas d'un accident avec un membre de la SWISSCOY, un PM suisse doit toujours se rendre sur place. L'intégration de la PM suisse dans l'IMP à compter du mois d'avril 2016 devrait améliorer sa disponibilité opérationnelle et assouplir le service dans son ensemble. Elle a été préparée par SWISSINT lors d'entretiens avec les polices militaires de Suisse et d'Autriche. Parallèlement, l'organe de commandement de l'IMP a fait en sorte d'inclure, dans le cadre de ce que l'on appelle des *rapid investigation teams*, les compétences des autres PM nationales en ce qui concerne les premières analyses et le relevé sûr et rapide des traces sur les lieux d'un incident. Cette adaptation a été menée à bien sous la direction de l'actuel *force provost marshal*, le lt col André Robert-Tissot.

C. O.



Interview du lt col André Robert-Tissot, force provost marshal de la KFOR

Lt col André Robert-Tissot, lorsque votre engagement aura pris fin, quels souvenirs vous aura laissé votre passage à la SWISSCOY ?

Très certainement ceux de mes nombreuses rencontres avec des gens exerçant des fonctions des plus variées.

La Suisse tire-t-elle profit de l'engagement de la PM suisse et de l'IMP, ainsi que de vos activités de conduite au quartier général de la KFOR ?

La police militaire est également en contact avec la population locale, par exemple lors de la prise en charge des accidents de la route. Par notre fiabilité et notre impartialité, nous incarnons des valeurs propres à la Suisse. Cet engagement est apprécié autant par la population locale que par les autres unités de la KFOR.

D'après vous, dans votre environnement de travail, quel regard est porté sur les Suisses ?

J'ai l'impression que nous autres Suisses sommes bien acceptés et que nos prestations sont appréciées.

Jusqu'à présent, votre période d'engagement s'est déroulée plutôt tranquillement – une chose vous aura-t-elle cependant surpris ?

Je suis surpris du bon fonctionnement de la coopération au sein de quartier général multinational de la KFOR. Je craignais un peu, à tort, les barrières linguistiques.

La fusion de la PM suisse avec l'IMP aura lieu en avril 2016. Pour vous, les avantages au niveau opérationnel sont primordiaux. Mais la police militaire ne prend-elle pas ainsi un peu ses distances avec la SWISSCOY ?

Je ne le pense pas. Pour nos camarades autrichiens, le modèle que nous voulons concrétiser en 2016 est, depuis longtemps, une réalité. La SWISSCOY pourra toujours compter sur le soutien de l'IMP. Celle-ci sera aussi en mesure de couvrir les besoins spécifiques de la SWISSCOY avec des policiers militaires suisses.

Lors de votre période d'engagement, les *rapid investigation teams* sont devenues opérationnelles au sein de l'IMP – était-ce là votre projet le plus important ?

Grâce aux *rapid investigation teams*, les divers détachements de police militaire devraient pouvoir recourir idéalement à l'ensemble des moyens techniques et des capacités disponibles en fonction de la situation sur les lieux d'intervention, le but étant de relever aussi rapidement que possible toute trace présente sur la scène d'un accident ou d'une infraction et de commencer l'enquête sans perdre de temps. Lorsqu'une nation ne dispose pas d'une équipe d'enquêteurs spécialisés, les *rapid investigation teams* peuvent mener à bien ce travail, de concert avec les autorités chargées de l'instruction de la nation concernée. Alors oui, rendre les *rapid investigation teams* opérationnelles au sein de l'IMP était, pour moi, un projet essentiel.

Questions posées par Christina Omlin
Press Information Officer SWISSCOY

SWISSINT

La promotion de la paix sur le plan international est une des missions de l'Armée suisse; c'est ainsi qu'elle est définie dans la LAAM. Cette mission est dévolue au centre de compétences SWISSINT, sis à Stans-Oberdorf. Elle englobe le recrutement et l'équipement, l'instruction axée sur l'engagement, la conduite au niveau national pendant l'engagement ainsi que son évaluation. Depuis 1953, l'armée suisse participe aux engagements de promotion de la paix dans le monde entier. Près de 300 militaires – du simple soldat au divisionnaire – effectuent actuellement ce type d'engagements dans 18 pays répartis sur quatre continents.

Police militaire

Lorsque les militaires suisses participent à des missions de promotion de la paix à l'étranger, ils sont soumis aux règles du code pénal militaire suisse. L'application de ces règles relève de la compétence de la police militaire. Les membres de la SWISSCOY – qui est engagée au Kosovo en faveur de la KFOR – ne font pas exception. En ce qui les concerne, la compétence revient de prime abord à la PM suisse. Cette dernière collabore étroitement avec l'IMP de la KFOR, dont l'Autriche et la Suisse se partagent le commandement.

